



Rapport 2025-CE-57

8 avril 2025

Pourquoi ne pas distribuer les communiqués de presse du Conseil d'Etat directement à la population ?

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport faisant suite directe au Postulat 2024-GC-1 de Weck Antoinette / Dafflon Hubert (au nom des présidents de groupe), transmis au Conseil d'Etat le 8 janvier 2024

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations des auteur-e-s du postulat en ce qui concerne l'importance de la transparence sur ses propres activités ainsi que sur celles du Grand Conseil. Il en veut pour preuve le développement très important de la communication depuis une vingtaine d'années, concrétisant ainsi les ordonnances du 22 mars 2005 relative à l'information du public sur les activités du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (OInf) et celle du 3 mai 2005 relative aux sites internet de l'Etat. La Loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), entrée en vigueur au 1.1.2011 ainsi que ses différentes ordonnances et règlements d'application (information, accès aux documents) est venue ensuite chapeauter le tout, donnant ainsi un cadre légal strict et précis à cette problématique.

Aujourd'hui, chacune des Directions de l'Etat ainsi que plusieurs services sont dotés de postes dévolus à des professionnels de la communication chargés de mettre en œuvre cette obligation de transparence sur les activités de l'administration cantonale.

Concrètement, tous les communiqués de presse ainsi que tous les instruments parlementaires (dépôts et réponses) sont transmis simultanément aux médias qui en ont en fait la demande – il s'agit des médias cantonaux, régionaux ou nationaux accrédités auprès de la Chancellerie d'Etat – ainsi qu'à l'ensemble des membres du Grand Conseil. Parallèlement, les communiqués de presse émanant du Conseil d'Etat, des Directions et des services sont systématiquement publiés sur le site internet de l'Etat, ce qui les rend disponibles à l'ensemble de la population. La plupart est encore partagée via les réseaux sociaux de l'Etat ainsi que par le biais d'un simple abonnement à des flux RSS (Really Simple Syndication), ouvert à tout le monde, depuis la page <https://fr.ch/rss>.

Pour répondre à la demande des postulants, une interface « user friendly » – connectée à ces flux – a désormais été créée, permettant à la population de s'abonner en quelques clics à tous les communiqués publiés sur le site et recevoir ainsi directement dans sa boîte mail les dernières informations, décisions et communiqués de presse, mais également de recevoir les consultations cantonales.

Le système d'abonnement est d'ores et déjà en ligne et peut être activé dès à présent à l'adresse [Abonnement à des contenus et accréditation | Etat de Fribourg](#). A noter que les abonnés s'autogèrent en pouvant compléter leur abonnement ou se désabonner quand ils le souhaitent.

De son côté, le secrétariat du Grand Conseil va migrer ces prochains temps le site Parlinfo sur le même système de gestion des pages internet que le reste de l'Etat. Ce projet vise à moderniser le système d'information du Parlement pour aider le Secrétariat du Grand Conseil à remplir sa mission avec une solution fiable et adaptée aux besoins. Cette évolution est une des premières réalisations du programme pluriannuel, intégré dans l'enveloppe informatique, visant à la modernisation des systèmes d'information de l'Etat et la digitalisation des processus en traitant l'obsolescence de manière généralisée (Programme ELAN).

La refonte de la plateforme Parlinfo apportera des améliorations techniques significatives, offrant aux citoyens de nouvelles fonctionnalités de filtrage des instruments parlementaires qui renforceront son rôle en tant que portail de référence pour les Fribourgeoises et les Fribourgeois.

La modernisation de Parlinfo vise également à renforcer l'accessibilité et la transparence des informations publiques. Grâce à une interface intuitive et une navigation optimisée, les citoyens pourront suivre plus facilement les activités parlementaires, tout en bénéficiant d'un accès rapide et simplifié aux documents et débats. Ces améliorations s'inscrivent dans une démarche plus large de digitalisation des services publics, favorisant ainsi une participation citoyenne plus active et informée.

Le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre acte de ce rapport.